

Département de Lot et Garonne
Canton de Penne d'Agenais

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel: Mairie.Dausse@free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres en exercice :9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres ayant participé au vote : 6
Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Affiché le 28 mars 2019

SEANCE DU 26 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et les vingt-six mars à 20 H le Conseil d'Administration du Centre d'action sociale de cette Commune, dûment convoqué le 17 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, Président.

***Présents : Mmes ANDRIEU Huguette, AZZOPARDI Laurence & VIALLAT Marie –Hélène,
Mrs BORIE Sébastien, CAZETTE Fabrice & GUERIN Gilbert***

Excusé : Mmes BALDET Marie-Françoise, GRENIER Valérie & GALARRAGA Marion

Secrétaire de Séance : Mme AZZOPARDI Laurence

ORDRE DU JOUR

- **Vote du compte administratif 2018**
- **Affectation des résultats 2018**
- **Vote du compte de gestion du receveur**
- **Projets et orientations 2019**
- **Questions diverses**

2019-1

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- CCAS SOUS LA PRESIDENCE DE Madame ANDRIEU Huguette

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme ANDRIEU Huguette, Vice-présidente, Mr le Président s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 500.00
	Réalisé :	789.76
Recettes	Prévus :	1 500.00
	Réalisé :	1259.10
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0
Fonctionnement :		469.34
Résultat global :		469.34

2019-2

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018 - CCAS

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres de définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation de sa part.

2019-3

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2018-CCAS

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif approuvé le 20 mars 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat (**déficit**) de la section de fonctionnement ... 789.76 €
- un excédent reporté de 1 259.10 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de 469.34 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent **469.34 €**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) **0.00 €**

Au vu de la délibération 2018-16 du Conseil Municipal concernant l'intégration du budget CCAS au budget principal, le résultat d'exploitation de 469.34 € (excédent de clôture) est imputé au compte 657332 (CCAS) du budget 2019 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00